

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES,  
DE L'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT



# ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LA REVISION DU  
PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR  
DU SECTEUR SAUVEGARDE D'ARLES

Du lundi 9 octobre 2017 au vendredi 10 novembre 2017 inclus.

## 5 - CONCLUSIONS

### SOMMAIRE GENERAL

Ce rapport d'enquête est présenté en trois fascicules distincts mais indissociables

Fascicule 1	Paragraphes	1 à 4	-	RAPPORT
Fascicule 2	Paragraphe	5	-	CONCLUSIONS
Fascicule 3	Paragraphe	6	-	ANNEXES

Commissaire enquêteur Maurice NISSE

**RAPPEL DU SOMMAIRE GENERAL****RAPPORT - Fascicule 1**

Libellés	Pages
<b>1–GENERALITES.....</b>	<b>6</b>
1-1- Préambule	
1-2- Objet de l'enquête	
1-3- Cadre juridique de l'enquête	
1-4- Nature et caractéristique du projet	
<b>2- ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....</b>	<b>9</b>
2-1- Désignation du commissaire enquêteur	
2-2- Composition du dossier	
2-3- Registres d'enquête	
2-4- Permanences du commissaire-enquêteur	
2-5- Rencontres avec le Maître d'ouvrage	
2-6- Information du public	
2-7- Climat et déroulement de l'enquête	
2-8- Clôture de l'enquête	
<b>3-OBSERVATIONS RECUEILLIES.....</b>	<b>18</b>
<b>4-ANALYSES ET COMMENTAIRES.....</b>	<b>19</b>
4-1- Avis des services	
4-2- Observations et réponses du responsable du projet	
<b>AVIS DE SYNTHESE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.....</b>	<b>27</b>

**CONCLUSIONS - Fascicule 2****5-CONCLUSIONS**

**Sur le déroulement de l'enquête**  
**Sur le dossier soumis à l'enquête**  
**Sur les réserves**  
**Sur les recommandations**  
**SUR LA REVISION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR**  
**SAUVEGARDE D'ARLES**



**ANNEXES - Fascicule 3****6-ANNEXES**

<b>Première partie</b>	<b>Déroulement</b>	<b>Pages</b>	<b>01 à 48</b>
Libellés			Pages
Titre.....			01
Sommaire des annexes.....			02
Décision du 06/07/2017.....			03
Arrêté du 13/09/2017.....			04
Avis d'enquête publique du 13/09/2017.....			07
Publication «La Marseillaise » du 19/09/2017.....			09
Publication «La Provence » du 21/09/2017.....			10
Note de la réunion N° 1 du 28/09/2017.....			11
Note de la réunion N° 2 du 04/10/2017.....			12
Publication d'un dossier dans ARLES INFO N° 215 octobre 2017.....			15
Note de la réunion N° 3 du 05/10/2017.....			23
Affichage au siège de l'enquête.....			24
Lieux d'affichage.....			25
Exposition au siège de l'enquête.....			26
Publication «La Marseillaise » du 10/10/2017.....			35
Publication «La Provence » du 10/10/2017.....			36
Note de la réunion N° 4 du 21/11/2017.....			37
Certificat d'affichage.....			38
Classement des PLANS REGLEMENTAIRES ET ANNEXES ;.....			43



**ANNEXES - Fascicule 3****6-ANNEXES**

<b>Deuxième partie</b>	<b>Avis des services</b>	<b>Pages</b>	<b>50 à 91</b>
------------------------	--------------------------	--------------	----------------

Libellés		Pages
-----		-----
Titre.....		50
<b>Sommaire de la deuxième partie.....</b>		<b>51</b>
<b>12 AVIS DES SERVICES - Classés par ordre chronologique</b>		
03 JUILLET 2015	MIREILLE PELLEN BILAN DE LA CONCERTATION.....	52
07 JUILLET 2015	COMMISSION LOCALE DU SECTEUR SAUVEGARDE.....	68
30 MARS 2016	CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ARLES.....	64
01 JUIN 2016	AVIS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.....	73
30 JUIN 2016	AVIS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER SERVICE TERRITORIAL D'ARLES.....	74
01 JUILLET 2016	AVIS DE L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE.....	76
06 JUILLET 2016	AVIS DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE.....	80
26 JUILLET 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Rhône Méditerranée.....	81
03 OCTOBRE 2016	AVIS DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES Service Régional de l'Architecture et des espaces protégés.....	82
04 OCTOBRE 2016	AVIS DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES Service Régional de l'Archéologie.....	88
05 OCTOBRE 2016	AVIS DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES Conservation Régionale des Monuments l'Archéologie.....	89
18 OCTOBRE 2016	AVIS DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR.....	90



<b>Troisième partie</b>	<b>Procès Verbal de Synthèse</b>	<b>Pages</b>	<b>100 à 127</b>
	<b>Réponses du responsable du projet</b>	<b>Pages</b>	<b>128 à 132</b>



**ANNEXES - Fascicule 3****6-ANNEXES**

<b>Quatrième partie</b>	<b>Compléments</b>	<b>Pages</b>	<b>150 à 191</b>
Libellés			Pages
-----			
Titre.....			150
<b>Sommaire de la quatrième partie.....</b>			<b>151</b>
ADDITIF N° 01			
ANNEXE 01 : LISTE DES DEMOLITIONS.....			153
ANNEXE 02 : LISTE DES ECRETEMENTS.....			165
ANNEXE 03 : LISTE DES SURELEVATIONS.....			168
ANNEXE 04 : LISTE DES MODIFICATIONS.....			170
ADDITIF N° 02 : LISTE DES ERREURS GRAPHIQUES.....			179
ADDITIF N° 03 : LISTE DES MODIFICATIONS D'ATTRIBUTION DE LA VALEUR PATRIMONIALE.....			184



## **5 - CONCLUSIONS**

### **Sur le déroulement de l'enquête**

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions d'information du public, et la mise à disposition des documents a été complète.

Dès la fin de l'enquête, le vendredi 10 novembre 2017 le registre a été clos par le commissaire enquêteur.

Dossier et registre ont été mis à disposition du commissaire enquêteur dès le mardi 14 novembre 2017.

Le commissaire enquêteur a communiqué par écrit au responsable du projet le rapport de synthèse contenant notamment les observations du public le mardi 21 novembre 2017.

Le responsable du projet a répondu le 5 décembre 2017.

**Le commissaire enquêteur désignée par le Président du Tribunal Administratif de Marseille,  
considère que l'ENQUÊTE PUBLIQUE portant sur ,**

### **LA REVISION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR SAUVEGARDE D'ARLES**

**qui s'est tenue du lundi 9 octobre 2017 au vendredi 10 novembre 2017 inclus , s'est déroulée en  
application de l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2016 normalement et conformément aux textes  
en vigueur.**



### **Sur le dossier soumis à l'enquête**

Le dossier soumis à l'enquête est conforme aux dispositions réglementaires.

Cependant par souci d'amélioration il devra comporter les compléments et recevoir les modifications déclinés dans les paragraphes qui suivent, sous forme de réserves et de recommandations.



## Sur les réserves

Dès notre première rencontre, l'équipe responsable du projet a tenu à faire connaître au public les compléments à apporter au dossier.

Il a été convenu que ces compléments seraient présentés sous la forme de trois fascicules additifs.

Le contenu de ces additifs figure dans la quatrième partie des annexes du rapport aux pages indiquées dans le tableau ci dessous.

ADDITIF N° 01	
ANNEXE 01 : LISTE DES DEMOLITIONS.....	153
ANNEXE 02 : LISTE DES ECRETEMENTS.....	165
ANNEXE 03 : LISTE DES SURELEVATIONS.....	168
ANNEXE 04 : LISTE DES MODIFICATIONS.....	170
ADDITIF N° 02 : LISTE DES ERREURS GRAPHIQUES.....	179
ADDITIF N° 03 : LISTE DES MODIFICATIONS D'ATTRIBUTION DE LA VALEUR PATRIMONIALE.....	184

*Le commissaire enquêteur émet la première réserve suivante .*

*Obligation est faite au responsable du projet d'insérer ces additifs dans le dossier de plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé d'Arles.*



Dans l'observation n° 9 , Monsieur Mathieu-Alexandre Bernardini, Responsable du centre des pipelines Lavera, signale la présence d'une canalisation de transport chimique (SAUMODUC DN 450). Cet ouvrage sera concerné, lors des futurs aménagements des orientations de mise en valeur N°4 (OMV4) intitulé sortie OUEST. Le bassin entre l'écluse et le pont Réginel est également concerné par la servitude liée à cet ouvrage. Un courrier d'information complémentaire transmis par courrier électronique comporte un plan fourni en annexe page 126 qui permet de préciser la position du SAUMODUC.

La réponse du responsable du projet à cette observation est la suivante :

Une actualisation de cette position est à faire sur l'annexe TMD (0503\_13004\_PSMV\_TMD\_A4) émanant du SIG de l'ACCM. Cette actualisation va permettre d'être vigilant sur tout projet opérationnel mettant en oeuvre les orientations de mise en valeur N°4 de la sortie OUEST, nommée OMV4.

*Le commissaire enquêteur émet la deuxième réserve suivante .*

*Obligation est faite au responsable du projet, comme il le propose en réponse, d'actualiser la position de l'ouvrage sur les documents ad hoc.*

Cette deuxième réserve n'est pas sans rappeler l'avis émis le 30 JUIN 2016 par LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER - SERVICE TERRITORIAL D'ARLES  
AVIS FAVORABL SOUS RESERVES :

- que le projet PSMV reste strictement cohérent avec le PPRI approuvé sans mentionner d'éventuels droits à construire qui sont contraires aux principes de prévention des risques inondation,
- de la mise à jour et en conformité des servitudes d'utilité publiques, notamment celles concernant le transport des matières dangereuses par canalisation, voie fluviale et voie ferrée,
- que le PSMV soit cohérent avec le règlement local de publicité en cours d'élaboration.
- que le nécessaire soit fait auprès des services de l' Etat en charge de l'évaluation environnementale.

*Le commissaire enquêteur émet la troisième réserve suivante .*

*Obligation est faite au responsable du projet, de respecter les réserves ci dessus formulées.*



## Sur les recommandations

La consultation des pièces graphiques du dossier portées dans la rubrique **4 - PSMV ARLES PLANS REGLEMENTAIRES** serait facilitée si les documents graphiques portaient sur le format visible après pliage, la référence qui permet de les classer conformément aux bordereaux fournis. Pour faciliter les manipulations du dossier par le public, le commissaire enquêteur a ajouté manuellement la référence de chacun des plans et les a disposé dans cinq sous dossiers reprenant les grands titres du bordereau. Lors de ce classement, une référence 4.24 a été ajoutée au PLAN D'EPANNELAGE GENERAL .

*En première recommandation, le commissaire enquêteur préconise d'apporter ces modifications matérielles avant impression du dossier définitif.*



Durant les permanences , le commissaire enquêteur a été amené à consulter avec un propriétaire le document graphique indiquant sur la parcelle concernée la mention M signifiant modification. En se reportant à l'additif n° 1, annexe 4, liste des modifications, il faut un certain temps pour comprendre que les modifications sont classées par ordre croissant des références cadastrales de la parcelle.

*En deuxième recommandation, le commissaire enquêteur préconise de faire clairement apparaître au début du document le critère de classement, ou de porter les références cadastrales en première colonne.*





## **SUR LA REVISION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR SAUVEGARDE D'ARLES**

Compte tenu :

des avis des services consultés.

des observations portées sur le registre d'enquête publique.

des éléments du dossier qui ont été analysés.

des documents qui ont été consultés.

de l'ensemble de l'argumentaire explicatif exposé dans le rapport d'enquête.

des réserves et des recommandations ci-dessus formulées.

du déroulement de cette enquête publique dans le respect des procédures.

**le commissaire-enquêteur désignée par décision n° E17000100/13  
en date du 6 juillet 2017 du Président du Tribunal Administratif de Marseille**

### **EMET UN AVIS FAVORABLE**

**SUR LA REVISION DU PLAN  
DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR  
DU SECTEUR SAUVEGARDE D'ARLES**



Fait à Saint-Etienne-du-Grès le 19 décembre 2017

le commissaire-enquêteur

Maurice NISSE